

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Tome 2

- Documents annexes



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire, en date du 14 décembre 2016,

approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CC de la Région de Doué-la-Fontaine,

Le Président,

Michel PATTEE



SOMMAIRE GÉNÉRAL

00 – Plans d’assemblage des planches cartographiques	
01 - Rapport de présentation	
01a	Rapport de présentation - Diagnostic
01b	Rapport de présentation - État initial de l'Environnement
01c	Explications des choix, justifications du projet et des motifs de changements apportés, prise en compte de l'environnement
02 - Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD)	
03 - Orientations d’Aménagement et de Programmation (OAP)	
04 – Programme d’Orientations et d’Actions (POA) - PLU tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH)	
05- Règlement	
05a	Règlement - Pièce écrite
05b	Règlement – Pièces graphiques (<i>cf pièce 00 - plans d'assemblage</i>) (15 plans au 1/2000 ^{ème} et 11 plans au 7500 ^{ème})
05c	Liste des Emplacements Réservés
06- Documents annexes	
06.1	Annexes sanitaires
06.2	Plans du réseau d’Alimentation en Eau Potable (11 plans au 1/7500 ^{ème})
06.3	Planches du réseau Eaux Usées (9 planches au 1/500 ^{ème} et 2 planches au 1/10000 ^{ème})
06.4	Planches des zonages d’assainissement collectif (9 planches au 1/500 ^{ème} et 2 planches au 1/10000 ^{ème})
06.5a	Liste des Servitudes d’Utilité Publique (SUP)
06.5b	Plans des Servitudes d’Utilité Publique (SUP) (11 plans au 1/7500 ^{ème})
06.6	Classement sonore des infrastructures terrestres
06.7	Bois et forêts relevant du régime forestier
06.8	Zones humides prélocalisées par la DREAL et le SAGE Layon-Aubance (1 plan au 1/25000 ^{ème})
06.9	Arrêté préfectoral dispensant d’évaluation environnementale le PLUi de la CC de la Région de Doué-la-Fontaine
06.10	Avis des personnes publiques associées et consultées
06.11	Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)
06.12	Avis du Syndicat Mixte du Grand Saumurois quant à la demande de dérogation à l’application de l’article L.142-5 du code de l’urbanisme
06.13	PV de synthèse, rapport, conclusions et avis du Commissaire enquêteur sur le projet de PLUi arrêté